

je comprends mon avis d'échéance



Le règlement doit nous parvenir avant le 5 du mois.
Pour plus de simplicité, optez pour le prélèvement automatique.

À contacter pour tout renseignement

Pour toute information
Merci de contacter
le : (numéro de votre bailleur)

ÉTIQUETTE À COLLER AU DOS DE VOTRE RÈGLEMENT

N° AVIS 040168381
REFERENCE 081174 82
MONTANT Euro : 188,51

Autocollant à détacher et à coller au dos de votre chèque ou mandat postal.

Référence réservée pour votre comptabilité

AVIS N° 040168381

Référence locataire à rappeler pour toute correspondance.

31/12/06 Vos références : **081174 82** PAGE 001/001

Dans ce cadre nous vous communiquons des informations relatives à notre société, à votre résidence, à votre foyer...

NATURE OPÉRATION	MONTANT HORS TAXE	TAXE	MONTANT TAXE	MONTANT T.T.C.
30/11/06 solde antérieur				188,51
12/12/06 prélèvement automatique				-188,51
Solde avant facturation				0
Stationnt. 024050 du 01/12/06 au 31/12/06				
Prg ALH n° porte 0017 Alliade Habitat				
Loyer principal	42,67	EDA	0,00	42,67
Charges générales	1,42		0,00	1,42
TOTAL Stationnt.				44,09
Logement 010684 du 01/12/06 au 31/12/06				
Prg ALH n° porte 0029 Alliade Habitat				
Loyer principal	299,12	EDA	0,00	299,12
charges générales	60,37		0,00	60,37
Acompte eau froide	26,28		0,00	26,28
eau chaude	38,65		0,00	38,65
provision chauffage	32,03		0,00	32,03
Versement APL	-312,03		0,00	-312,03
TOTAL Logement				144,42
CDRB Exonération		EDA	0,00	
Echéance				188,51
Solde antérieur				0
Total Dû au :				188,51
	31/12/06			

PRELEVÉ LE 05/01/07 (OU À RÉGLER AVANT LE 05/01/07) EN EUROS 188,51

Montant de l'échéance.

Solde à régler à votre bailleur.

Si vous avez opté pour le prélèvement de votre loyer, il s'effectue automatiquement à date fixe.

Le loyer est défini dans votre bail et révisable selon les termes de celui-ci.

Ce sigle signifie une exonération des taxes

Une fois par an, une ligne "régularisation" sera portée sur votre avis d'échéance. Celle-ci permet un ajustement des provisions par rapport au coût réel des charges et se traduit soit par un remboursement ou par un règlement de la différence.

Votre bailleur perçoit des acomptes pour répartir sur 12 mois le coût des charges d'entretien de l'immeuble et les consommations de votre logement.

À contacter pour tout renseignement

RE/00025/00025/RAI
Mr/Mme Bernard FARMENTIER
12 route du Sud
69310 PIERRE BENITE

DATE DE PRÉLÈVEMENT

DATE LIMITE DE RÈGLEMENT

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance pour le mois précédent sauf si un solde antérieur figure sur l'avis.

